

OCTOBRE 2021

# Collonges et Vous

Bulletin municipal de Collonges au Mont d'Or • n°21



Pages 4 à 7  
Informations municipales

Pages 8 et 11  
Le dossier :  
L'urbanisme de A à Z



[www.collongesaumontdor.fr](http://www.collongesaumontdor.fr)

## EN IMAGES

Retrouvez plus de photos dans la rubrique "Reportages" sur [collongesaumontdor.fr](http://collongesaumontdor.fr)



**Le forum des associations,**  
4 septembre 2021



**10 z'ans, exposition  
des artistes**  
3 et 4 juillet 2021



**Musique à Trêves Pâques,**  
5 septembre 2021.



**Visite de l'Île Roy,**  
11 septembre 2021

## SOMMAIRE

### INFORMATIONS MUNICIPALES p.4-7

Rentrée scolaire 2021  
Mise en place de la vidéoprotection  
Défibrillateurs  
Nouveaux gendarmes  
Nouveau : CNI et passeport  
Travaux mairie  
Conseil Municipal des Enfants  
Nouveau conseiller municipal

### DOSSIER p.8-11

L'urbanisme de A à Z

### VIE ASSOCIATIVE VIE LOCALE / ÉVÉNEMENTS p.12-14

Saône en Scènes / Caroline Loeb  
« Autour du plaisir des femmes »  
Trois spectacles de Noël  
La Médiathèque  
Le réseau ReBOND  
Ateliers numériques  
Réfection des courts de tennis  
Les Trophées du Sport de Collonges  
En bref  
Restauration de la Roue à augets  
Consultation l'avenir du métro

### EXPRESSION DES ÉLUS p. 15

### CARNET D'ÉTAT CIVIL p. 16

### AGENDA p. 16



Photo de  
couverture :  
chemin des  
Ecoliers

Directeur de publication :  
Alain Germain

Rédaction : Mairie de Collonges au Mont d'Or  
Photos : Mairie de Collonges au Mont d'Or,  
Associations de Collonges au Mont d'Or et  
partenaires de la commune. Thierry Levaillant  
illustration dossier : Mathias Fraise.

Maquette et réalisation :

Micro 5 Lyon - 04 37 85 11 22



## LE MOT DU MAIRE



La pandémie commence à s'éloigner et nous redécouvrons petit à petit les joies simples mais ô combien importantes d'une vie « normale », riche de contacts humains dont nous avons tant besoin. Ce samedi, lors de la Fête de l'Automne organisée par le Comité des Fêtes au Parc de la Jonchère, les visages, sous les masques encore obligatoires pour

l'instant, étaient rayonnants. Les parents étaient ravis de voir les petits à la recherche des champignons et autres objets disséminés ou participant aux divers jeux.

Cependant, malgré les contraintes, les dossiers, les projets avancent.

La vidéoprotection est en place et a permis l'élucidation de 9 délits sur 11 en septembre.

Le confortement du bâtiment de la Mairie est maintenant terminé. Il va rester la fissure à traiter pour remettre en état ce bâtiment patrimonial.

La maîtrise du développement urbain est un enjeu primordial qui nous a occupés depuis le début du mandat et vous retrouverez un dossier complet sur l'urbanisme à la page 8.

Le projet d'extension de l'école (8 classes supplémentaires et nouveau restaurant scolaire) a été lancé. Le concours d'architectes a vu candidater plus de 85 d'entre eux et 3 ont été sélectionnés. Chacun rendra un dossier qui sera examiné par le jury de concours en novembre.

En attendant, une vingtaine d'inscriptions de dernière minute au début des grandes vacances a eu pour conséquence l'ouverture d'une classe supplémentaire que nous attendions seulement en septembre 2022. Pour répondre à ce besoin, nous devons mettre en place tout prochainement des classes provisoires pour patienter avant la première livraison des travaux d'extension prévue à la rentrée 2024.

Quant au projet du bâtiment associatif, il devrait enfin se préciser dans les mois qui viennent.

Les aménagements de sécurité routière sont très compliqués à obtenir de la Métropole. En effet celle-ci a réduit fortement le budget alloué aux communes périphériques pour le reporter sur la ville centre.

Les communes ne sont plus représentées au sein du Conseil de la Métropole. Celle qui fut la COURLY, c'est-à-dire une communauté de communes, est maintenant une collectivité territoriale avec une élection de son Conseil au suffrage universel. Lyon et Villeurbanne représentent presque la moitié des habitants de la Métropole, ils sont majoritaires. Ils appliquent la politique qu'ils décident, avec leur vision d'urbains utilisateurs de vélos et transports en commun efficaces. Le problème, c'est que la Métropole a la compétence dans beaucoup de domaines au sein de nos communes... Nous assistons à deux politiques divergentes sur un même territoire, la commune, par deux collectivités légitimes, l'une avec une vision de la vie de tous les jours et l'autre avec une vision idéaliste loin de la réalité du terrain...

C'est pourquoi j'ai signé la tribune de 42 Maires de la Métropole (sur 59) qui interroge le Président sur sa gouvernance. Nous avons également demandé la réunion d'une Conférence Métropolitaine des Maires à ce sujet.

Mais nous avons besoin de ce « Grand Frère » qu'est la Métropole pour les grands projets (voirie, assainissement, transports, etc.) qui concernent l'ensemble du territoire. Encore faut-il que ce dernier ne nous impose pas une réalité qui n'est pas la nôtre...

Je vous dis à bientôt au hasard des manifestations et événements cités dans votre magazine, pour le plaisir de pouvoir échanger avec vous.

**Alain Germain**

Maire de Collonges au Mont d'Or

# RENTRÉE SCOLAIRE 2021, UNE RENTRÉE PLEINE



### UNE CLASSE SUPPLÉMENTAIRE À L'ÉCOLE MONSIEUR PAUL

Le Rectorat nous a informé fin juin de l'ouverture d'une classe à l'école Monsieur Paul à la rentrée 2021. Si des travaux d'extension de l'école sont d'ores et déjà prévus, ces derniers ne seront pas terminés avant au minima 2024. Il a donc fallu parer au plus pressé. Aussi, deux structures modulables (l'équivalent de deux classes) seront achetées et livrées début 2022. Dans l'attente, la classe supplémentaire a été aménagée dans la salle polyvalente de l'école élémentaire.

### PROJET D'EXTENSION ET DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE MONSIEUR PAUL

Après plusieurs mois de travail du programmeur Archigram, ce dernier ayant accompagné la commune dans la définition des besoins et des hypothèses d'extension, un programme a été défini : superficies à créer, nombre de classes, espaces extérieurs, ...etc. 3 équipes de maîtrise d'œuvre ont été choisies début juillet par un jury composé d'élus et de personnalités extérieures. Elles feront des propositions de mise en œuvre architecturale et technique de ce programme pour cet automne et le même jury arrêtera un projet en novembre.

Ainsi la phase d'études préalables sera terminée et sera suivie en 2022 de la phase de conception, de dépôt du permis de construire et de recherche des entreprises. L'échéance prévisionnelle de début des travaux est prévue en 2023 avec pour objectif d'avoir des premiers locaux neufs à utiliser dans le cadre scolaire en 2024.

### LE CHOIX D'UNE CHAUFFERIE CENTRALE BOIS AU SEIN DU VILLAGE DES ENFANTS

Le village des enfants regroupe une école élémentaire et maternelle, une crèche, une médiathèque et un restaurant scolaire réalisant les repas sur site. Confrontée à l'augmentation de la population, la nécessité d'extension de l'école, la création d'un nouveau restaurant scolaire ainsi que la

transformation de l'ancien restaurant en salles de classe et salle polyvalente, la commune s'est posée la question de la possibilité de créer une chaufferie collective au bois pour alimenter tous les bâtiments.

Avec l'accompagnement du Sigerly (Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise) et de l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon), la Commune a réalisé des études d'opportunité et de faisabilité. Un intérêt environnemental et financier dans la réalisation de ce projet en est ressorti.

Ce projet sera donc intégré dans le projet d'extension du groupe scolaire.

### 8 NOUVEAUX INSTITUTEURS À L'ÉCOLE MONSIEUR PAUL ET UNE NOUVELLE DIRECTRICE À L'ÉCOLE GREENFIELD

Nous avons eu le plaisir d'accueillir lors de cette rentrée :

- Madame CORTOT, Monsieur LABBE et Monsieur BUSSIERE en classe de CM1
- Madame LUPY en classe de CE2
- Madame THIEBAUT et Monsieur PICK en classe de CM2, ainsi que Madame TERMINI en complément de temps de Monsieur PICK
- Madame CHASSIGNY en classe dispositif ULIS
- Madame PEPERE, directrice de l'école Greenfield

Bienvenue à tous !



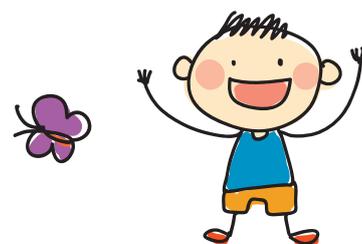
# DE CHANGEMENTS !



# 871

enfants scolarisés sur notre commune, dans les 3 écoles de Collonges :

Monsieur Paul (385 élèves),  
Jeanne d'Arc (311 élèves) et  
Greenfield (175 élèves).



## TARIFS DE LA CANTINE ET DU PÉRISCOLAIRE

Depuis 2019, le prix du repas à la cantine scolaire était resté stable. Cette année, celui-ci a été réactualisé à hauteur de 5%, afin de revenir au coût réel de la fourniture alimentaire qui augmente significativement chaque année. Dès la prochaine rentrée, une révision annuelle, a minima, aura lieu et suivra l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Parallèlement, dans un souci de neutralité envers toutes les familles, les garderies du soir des maternelles et du matin pour tous, jusqu'à présent gratuites, ont fait l'objet dès cette rentrée d'une nouvelle tarification. Cette dernière se calque sur celle pratiquée pour la garderie des élémentaires du soir.



De gauche à droite : M. Pick, Mme Chassagny, Mme Lupy, Mme Thiébaud



De gauche à droite : Mme Cortot, M. Bussière, Mme Termini

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### MISE EN PLACE DE LA VIDÉOPROTECTION

Cet été, Collonges au Mont d'Or s'est doté d'un système de vidéoprotection. 31 caméras ont été installées dans la commune pour un coût global de 400 000 €. Une fois déduites les subventions de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'État, ainsi que la récupération de la TVA, le projet nous revient à 205 000 €. Ces dernières servent uniquement aux services de police et gendarmerie, sur réquisition, en cas d'infraction, délit ou crime. Il n'est nullement question de surveiller les Collongeois et les visages restent floutés. Le but est de dissuader et d'assurer une sécurité complémentaire. Police municipale et gendarmes auront ainsi un moyen supplémentaire pour pouvoir assurer leur travail dans les meilleures conditions, pour le bien-être de tous.



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

### SANTÉ DÉFIBRILLATEURS

Vous aussi vous pouvez sauver des vies ! Pour rappel, 6 défibrillateurs ont été installés sur la commune :

- à Trèves Pâques, à côté du Casino
- en Mairie (dans la cour extérieure, à l'arrière du bâtiment principal et sur l'annexe des Services techniques)
- à la salle des sports
- au Parc de la Jonchère
- à la salle Jean Marie Comte
- à la Médiathèque

**Comment les utiliser ?** <https://www.croix-rouge.fr/Je-me-forme/Particuliers/Les-6-gestes-de-base/L-arret-cardiaque-la-defibrillation>



### SÉCURITÉ

## DE NOUVEAUX GENDARMES À LA BRIGADE DE FONTAINES SUR SAÔNE

Cet été, la Brigade de Fontaines sur Saône, composée de 27 militaires, a accueilli 5 nouveaux gendarmes. 3 femmes et 2 hommes viennent compléter les effectifs de cette brigade qui contrôle le périmètre de 7 communes : Fontaines sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Fontaines Saint-Martin, Rochetaillée, Cailloux sur Saône, Sathonay Camp et Sathonay Village.



### PERSONNEL COMMUNAL BIENVENUE

Nous avons eu le plaisir d'accueillir à la mairie :

- **Guillaume Marty** le 12 juillet aux Services techniques
- **Aline Massardier** le 2 septembre au Périscolaire.

D'autre part, **Corinne Brunet** prend le poste de responsable du pôle Enfance-Jeunesse et **Fabien Brocard** celui d'opérateur des Activités Physiques et Sportives à l'école Monsieur Paul.



Aline Massardier



Guillaume Marty



Corinne Brunet

## CADRE DE VIE

# TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA MAIRIE



Des travaux de stabilisation de la Mairie et de « clouage » du soutènement ont eu lieu cet été, occasionnant la fermeture de la rue pendant quelques jours. Ces travaux sont aujourd'hui terminés. Des mesures seront effectuées pendant quelques mois afin de vérifier cette stabilité, avant de combler définitivement les fissures existantes.

## UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Les élèves des CM1 et CM2 des écoles Monsieur Paul, Jeanne d'Arc et Greenfield ont élu le 14 octobre dernier leurs 24 représentants au Conseil Municipal des Enfants. Elus pour deux ans, ils ont pour mission d'exprimer la voix de leurs camarades sur la vie de la commune. Ils participent à trois commissions spécifiques : environnement et cadre de vie ; loisirs, culture et patrimoine ; solidarité citoyenneté et font des propositions sur ces trois thématiques.

Le 20 octobre aura lieu le 1<sup>er</sup> Conseil Municipal des Enfants, leur permettant d'élire leur maire et ses adjoints.



## NOUVEAU

Vous pouvez désormais prendre directement rendez-vous en ligne pour vos Cartes Nationales d'Identité et Passeports :

[www.mairie.neuvilleursaone.fr](http://www.mairie.neuvilleursaone.fr)  
ou [www.stcraumontdor.fr](http://www.stcraumontdor.fr)



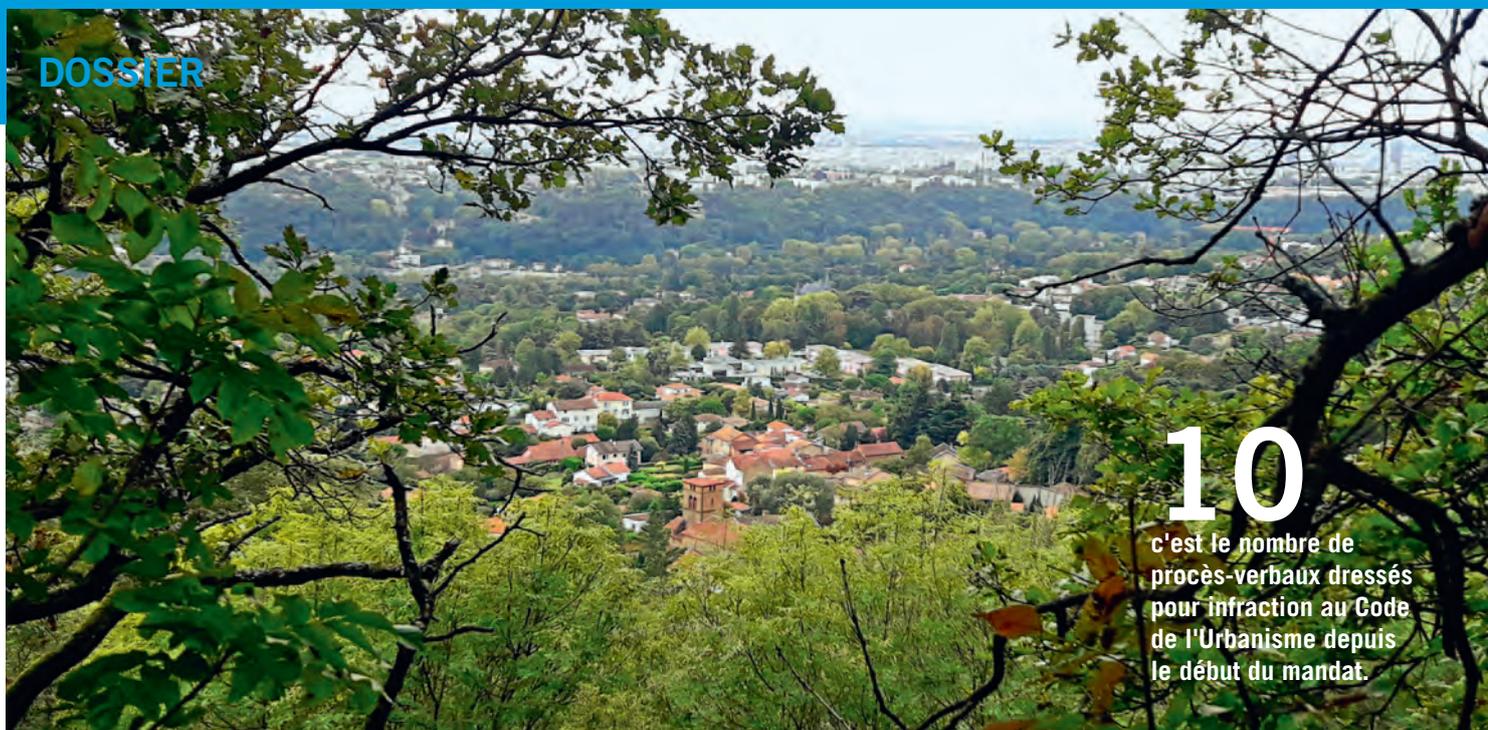
## CONSEIL MUNICIPAL

# CHRISTOPHE BESSET, NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Bienvenue à Christophe Besset, nouveau conseiller municipal, en remplacement de Maud Gayet, qui a quitté ses fonctions pour des problèmes de disponibilité. Christophe Besset est marié et père de 3 enfants. Il est Directeur Général d'un groupe de transport et logistique.

Collongeard depuis près de 10 ans, ses sujets de prédilection sont larges puisqu'ils vont de l'enfance à la finance, en passant par l'urbanisme. Membre de la majorité municipale, il fait partie de la commission Enfance et Jeunesse et est suppléant de la commission Voirie, Sécurité et Déplacements.





10

c'est le nombre de procès-verbaux dressés pour infraction au Code de l'Urbanisme depuis le début du mandat.

## L'URBANISME DE A À Z

L'urbanisme est l'une des compétences majeures d'une commune. Petit tour d'horizon pour vous expliquer son rôle, les améliorations à venir ainsi qu'un point sur la politique urbanistique de l'équipe municipale.

La majeure partie des travaux extérieurs que vous réalisez dans votre habitation (maison, logement) sont soumis à des règles d'urbanisme. Ces dernières, bien que parfois "pénibles", concourent à unifier et préserver la qualité paysagère de notre commune. A Collonges au Mont d'Or, l'urbanisme est régi par plusieurs règles qui se superposent :

- le **code de l'urbanisme** dont les règles s'appliquent à l'ensemble du territoire national
- le **PLU-H** (Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat) géré par la Métropole de Lyon, et qui englobe Collonges. Voté en mai 2019, il définit les règles de construction sur l'ensemble des 59 communes gérées par la Métropole pour les 15 ans à venir
- la **charte paysagère** à venir, propre à notre collectivité et créée en collaboration avec le CAUE du Rhône.

La commune quant à elle a pour rôle de s'assurer que **les projets s'intègrent harmonieusement dans l'environnement et que ces derniers respectent la réglementation.**

**Carine Prat, responsable du service urbanisme**

mène de nombreuses missions : conseil et aide à l'élaboration des demandes d'autorisation d'urbanisme, instruction des dossiers de déclaration préalable de travaux, interface avec la Métropole pour l'instruction des permis de construire et d'aménager, élaboration des certificats d'urbanisme et enfin **contrôle de la conformité** lorsque les travaux sont achevés.

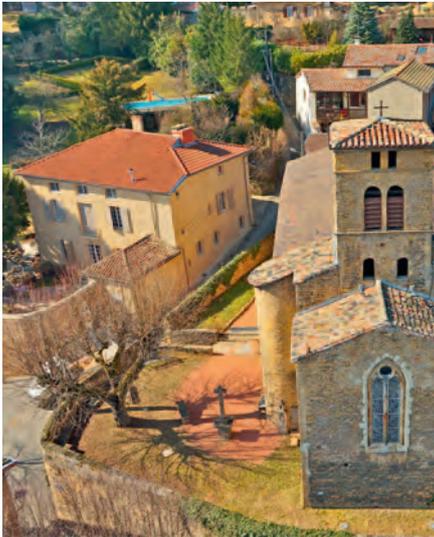


Le service urbanisme est à votre disposition pour échanger sur la faisabilité de votre projet quant aux aspects paysagers et architecturaux **avant dépôt de permis d'aménager (PA) ou de construire (PC)**. Son rôle n'est pas de sanctionner mais de vous accompagner au mieux dans votre projet. Cet échange permet aussi de réduire quelque peu les délais d'instruction. L'aspect règlementaire (emprise au sol par exemple) est, quant à lui, étudié par le service instructeur de la Métropole.

### DES NOUVEAUTÉS EN 2022

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de passer à la dématérialisation des Autorisations de Droits des Sols (ADS). Par conséquent, **nous vous invitons à déposer vos demandes d'urbanisme sous format numérique**. Les ressources nécessaires pour constituer votre dossier seront mises en ligne sur le site internet de la mairie. Le service urbanisme sera également à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, selon ses horaires d'ouverture. Cette dématérialisation devrait permettre une réduction du temps de délai d'instruction, tout en faisant des économies de papiers, affranchissement et autres frais de reprographiques. C'est bon pour la planète !

Plus d'informations sur nos différents supports dans les semaines à venir !



## Rencontre avec Valérie Katzman, adjointe à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain

« Collonges et Vous » :  
Quel bilan un an après les élections ?

**Valérie Katzman :** Carine Prat et moi-même avons restructuré le service urbanisme sur les axes suivants :

- **Instruction** des déclarations préalables (DP) et pré-instruction des PC et PA, rencontre avec les porteurs de projets avant dépôt, visites de conformité (8 par mois)
- **Réponse juridique** confortée afin de limiter les litiges
- Elaboration d'une véritable stratégie de **l'aménagement urbain** (recherche d'outils règlementaires permettant de cadrer et phaser la future urbanisation de la commune)

« C&V » : On entend beaucoup dire « Trop d'immeubles à Collonges ». Que répondez-vous ?

**V.K. :** Nous ne pouvons pas empêcher les propriétaires de parcelles de vendre leurs biens et en particulier, aux promoteurs. C'est du droit privé et nous ne pouvons pas intervenir sur ce sujet.

Notre rôle commence sur la faisabilité de projets avant dépôt des PC ou PA, où nous essayons d'agir sur le nombre de lots ou de logements à bâtir. Nous portons un intérêt particulier à la qualité architecturale et paysagère des projets déposés. **Nous incitons les promoteurs à venir nous rencontrer avant dépôt** mais il n'est pas toujours facile d'être écouté !

Par ailleurs, nous sommes soumis à la loi ALUR et à la production de 25 % de logements sociaux par rapport au total des résidences. Nous en sommes à peine à 10 %, ce qui engendre des pénalités importantes, qui grèvent très fortement le budget communal et nous oblige à suivre des objectifs de production fixés par le Préfet.

« C&V » : Quelles actions avez-vous entreprises pour répondre à cette densification et afin de préserver l'identité de Collonges ?

**V.K. :** Nous avons saisi l'opportunité de la modification du PLU-H pour réactualiser le dossier du **Hameau de la Mairie** en lançant des **études de cadrage** réalisées en lien avec la Métropole. Notre réflexion a porté sur le nombre de logements, la hauteur des futures constructions, la création de liaisons piétonnes, le stationnement... **Le quartier de la Gare** va connaître un fort développement. Une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sera créée afin de pouvoir en maîtriser la future urbanisation et répondre aux besoins en stationnement. L'urgence de ces profondes modifications est bien réelle : en effet, de nombreux promoteurs sont positionnés sur ces 2 secteurs, depuis de longs mois...

Et enfin, nous finalisons **l'élaboration d'une charte architecturale et paysagère** afin de préserver l'identité de Collonges. Il ne s'agit pas de refuser le contemporain, mais de prendre un fil conducteur à partir de notre patrimoine existant, pour nous mener vers le contemporain (pierres dorées, coloris naturels, gestion de l'eau...).

« C&V » : Et les « espaces verts » dans tout cela ?

**V.K. :** Nos espaces naturels constituent une richesse pour notre territoire, qu'il faut préserver et développer.

Nous avons travaillé dans le cadre de la modification du PLU-H, sur le renforcement de la protection de nos espaces naturels : classement des arbres remarquables, des zones en Espaces Boisés Classés (EBC) et en Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV).

Une attention particulière est portée sur l'aspect végétal : doublement des clôtures type grillage par une haie aux essences variées et locales pour favoriser la biodiversité, compensation en cas d'abattage d'arbre, césures vertes entre les futurs bâtiments pour éviter les îlots de chaleur, création de parcs pour les habitants afin de créer des lieux conviviaux...

« C&V » : En conclusion ?

**V.K. :** Le challenge est passionnant et le travail à la mesure de l'enjeu. La tâche est immense et le véritable défi est **de mettre en place une stratégie en matière d'aménagement urbain en cohérence avec notre territoire**. L'enjeu est de définir une ligne directrice dont l'objectif est de maîtriser, cadrer et phaser un développement urbain inéluctable et subi, tout en respectant le patrimoine bâti et naturel existant.

**La transition énergétique est également au coeur de nos préoccupations et nous devons repenser les modes de constructions. Cela ne pourra se réaliser qu'en favorisant et en maintenant un dialogue continu avec tous les acteurs de la construction et les porteurs de projets.**

## UNE CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DÈS 2022

Véritable outil de connaissance de notre territoire, elle aura pour but de favoriser la qualité architecturale, technique et environnementale, afin de

- répondre à un constat et une forte attente des habitants de Collonges,
- revenir à une architecture de qualité, intégrée au patrimoine bâti et naturel existant, face à l'uniformisation des constructions neuves,
- préserver l'identité de notre commune, s'inspirer d'un « fil conducteur » afin de nous mener vers le contemporain.

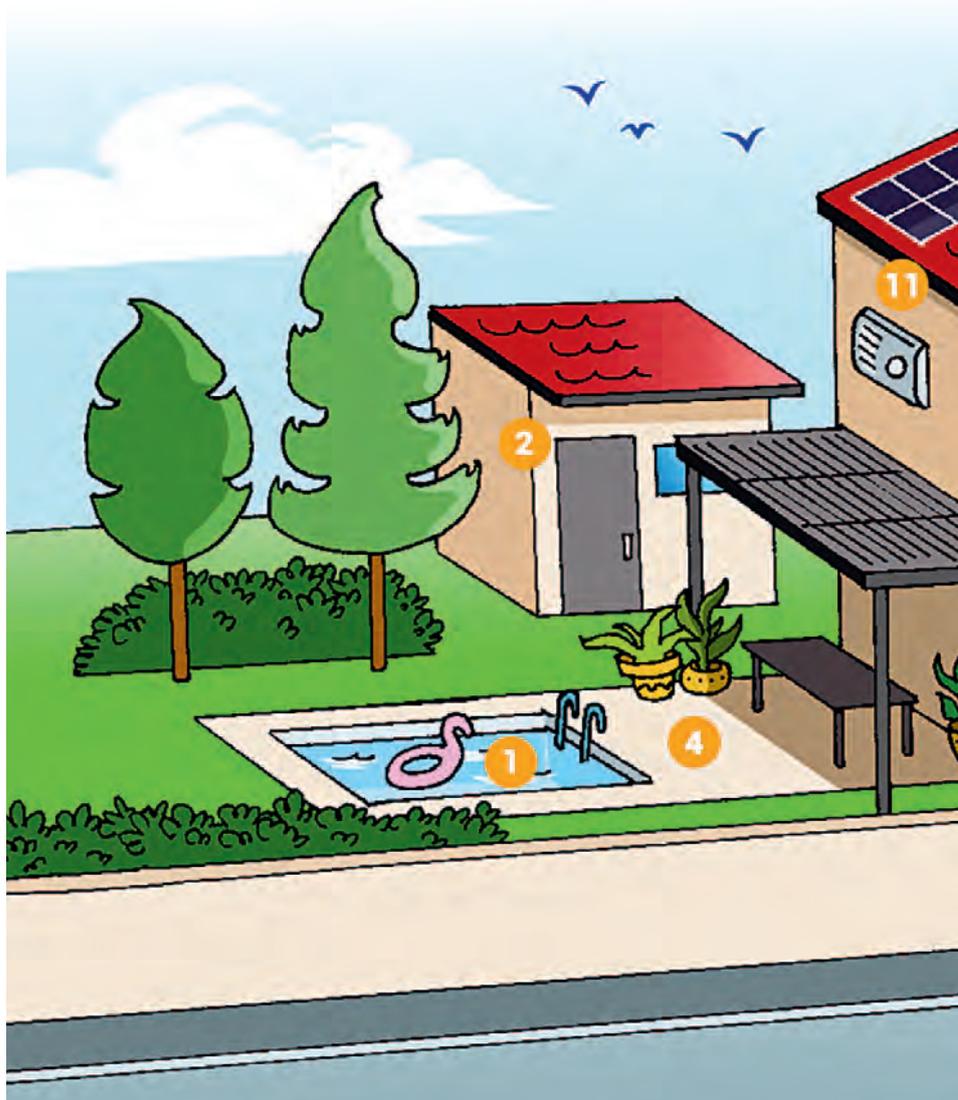
Document complémentaire au PLU-H et non opposable, il sera un outil pour tous les porteurs de projets (publics ou privés) à forte valeur indicative et incitative, pour une meilleure insertion paysagère des futures constructions. Il trouvera une place dans tous les dossiers à compter de 2022, après approbation du Conseil Municipal.

Il sera composé de fiches de typologies de constructions. A chacune d'elles des préconisations seront développées : implantation et volume, toiture, ouvertures, abords, usages...

S'adressant à tous les acteurs de la maîtrise d'ouvrage (professionnels comme particuliers) et de la maîtrise d'œuvre, sa finalité sera de favoriser et maintenir le dialogue entre les acteurs de la construction et la collectivité, tout en défendant une intégration réussie des futurs bâtiments à l'existant.



## QUELLE AUTORISATION POUR QUELS TRA



### Légendes :

☒ : aucune formalité

DP : Déclaration Préalable (travaux non soumis à permis de construire)

PC : Permis de Construire (constructions nouvelles > 20m<sup>2</sup> ou extension > 40m<sup>2</sup>)

#### 1 Piscine

- < 10 m<sup>2</sup> non couverte (sauf secteur Architecte des Bâtiments de France, ABF) : ☒
- < 100 m<sup>2</sup> non couverte : DP
- < 100 m<sup>2</sup> avec couverture inférieure à 1.80m de haut : DP

#### 2 Construction annexe isolée (abri de jardin/ cabane/appenti/auvent/ garage...)

- < 5 m<sup>2</sup> : ☒
- < 20 m<sup>2</sup> : DP

#### 3 Fenêtre de toit / panneaux photovoltaïques : DP

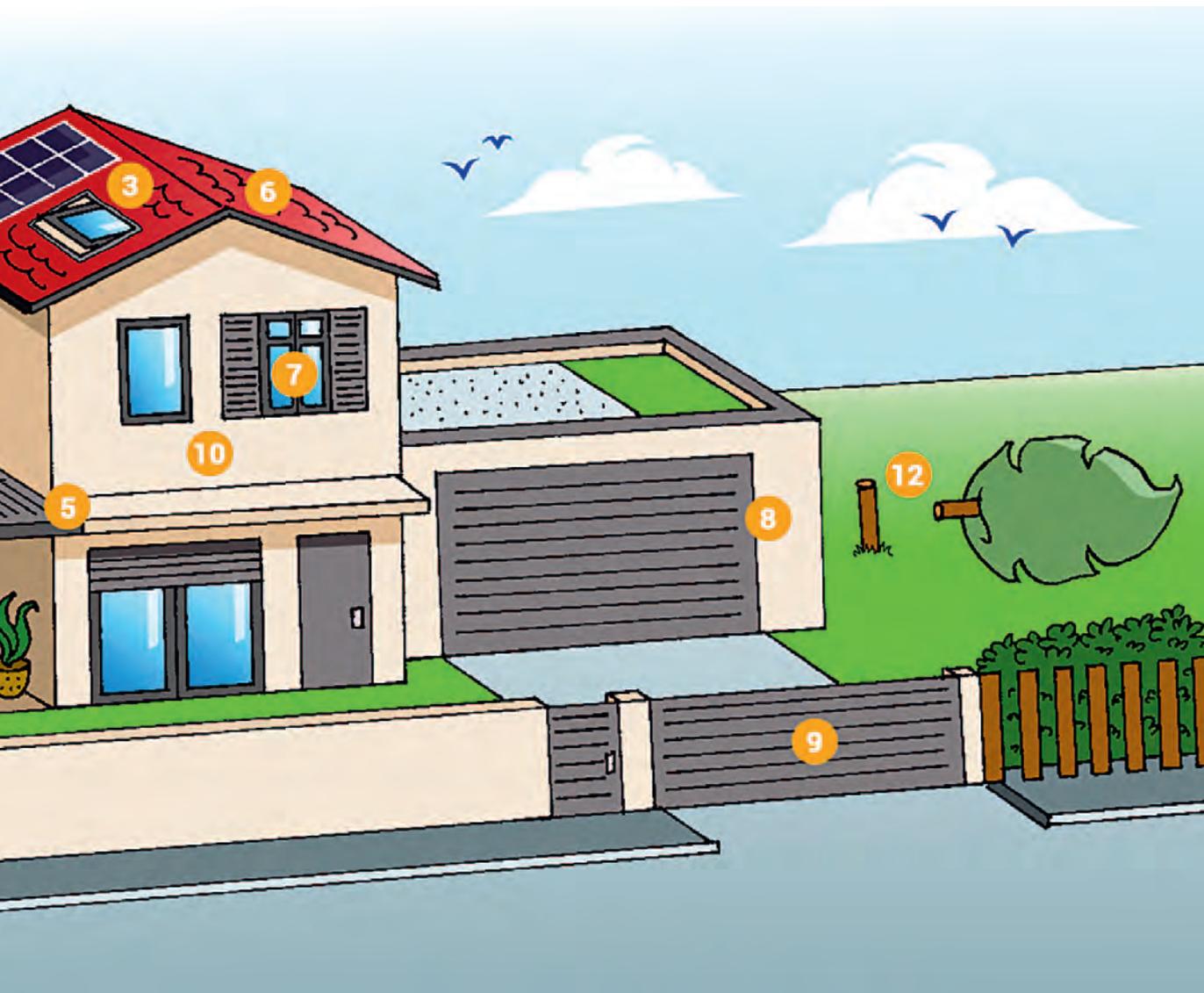
#### 4 Terrasse non couverte de plain-pied / plage piscine :

- < 5 m<sup>2</sup> : ☒
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

#### 5 Terrasse couverte / pergola à lames orientables :

- < 5 m<sup>2</sup> : ☒
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

## VAUX ?



**6 Toiture** (tuiles/toiture terrasse gravillonnée ou végétalisée) : DP  
Si remplacement à l'identique : ☒

**7 Ouvertures en façades** (fenêtres/ portes-fenêtres/baies vitrées...) : DP  
Si remplacement à l'identique : ☒

**8 Construction accolée** (extension/garage...) :  
• < 40 m<sup>2</sup> : DP  
• > 40 m<sup>2</sup> : PC

**9 Clôtures** (portail/ portillon/mur/muret/ grillage...) : DP

**10 Ravalement de façade** (enduit / bardage...) : DP

**11 Climatisation** : DP

**12 Coupe et/ou abattage arbre classé** : DP

Retrouvez tous les documents sur [www.collongesaumontdor.fr/mon-urbanisme/](http://www.collongesaumontdor.fr/mon-urbanisme/)

## LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI

Suite à une évolution législative, la commune, par délibération du 6 septembre 2021, a limité l'exonération de la taxe foncière sur le bâti pour les constructions neuves à 40%. L'effet est

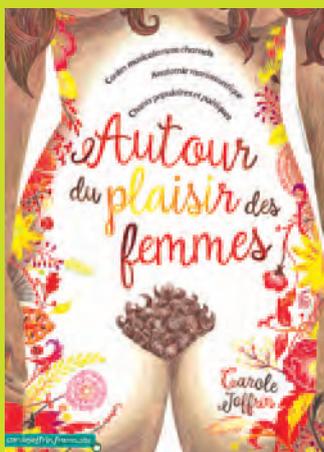
neutre pour les futurs pétitionnaires, la commune ayant supprimé l'exonération totale dans les deux ans suivants une nouvelle construction depuis 1992.

MEDIATHÈQUE

« AUTOUR DU PLAISIR DES FEMMES », UN SPECTACLE FÉMININ ET FÉMINISTE  
LE 25 NOVEMBRE À 20H30  
À LA SALLE MÉDIAPLUS

Spectacle gratuit pour ados et adultes, « Autour du plaisir des femmes », est organisé avec le soutien de la Bibliothèque Municipale de Lyon dans le cadre de l'événement « A corps et à cris ! » et proposé par votre médiathèque. Il mêle avec brio conte, chant, marionnette et accordéon grâce au talent de Carole Joffrin.

Dans ce bouquet amoureux de contes, chants populaires et marionnette gouailleuse, on chante l'amour dans sa diversité, la liberté et la beauté. Des histoires de femmes qui, à travers le monde et les époques, cherchent leur plaisir. Un vagabondage intime et délicat, entre humour et poésie.



Réservation conseillée.  
Plus d'info [www.reseau-rebond.fr/collonges](http://www.reseau-rebond.fr/collonges)

ILLUMINATION DU SAPIN DE LA COMMUNE ET FEU D'ARTIFICE

Le 6 décembre à 18h, nous vous attendons nombreux pour illuminer le sapin sur l'esplanade de la Médiathèque. A cette occasion papillotes et clémentines seront distribuées et un feu d'artifice clôturera cette soirée.

CULTURE

SAÔNE EN SCÈNES, LE FESTIVAL INTERCOMMUNAL DE SPECTACLE VIVANT

Du 7 au 21 novembre 2021, le Festival Saône en Scènes s'ouvre pour 3 semaines de spectacles vivants.

12 communes du Val de Saône se sont associées pour vous proposer une programmation riche, qui vous permettra par la même occasion de découvrir ces mêmes communes puisque chacune d'entre elles accueille un spectacle différent. Du théâtre au jeune public, de l'humour à la chanson, il y en aura pour tous les goûts et tous les âges. L'opportunité de sortir en famille à la rencontre d'artistes talentueux, de partager des émotions et de s'ouvrir toujours plus au monde.

Retrouvez toute la programmation sur le site [www.saoneenscenes.fr](http://www.saoneenscenes.fr)



CULTURE

COLLONGES AU MONT D'OR REÇOIT CAROLINE LOEB

Dans le cadre du Festival Saône en Scènes, notre commune a le plaisir de recevoir Caroline Loeb pour une soirée théâtre « Françoise par Sagan » le 12 novembre à 20h30 à la salle des Fêtes. Dans ce monologue sensible et attachant, Caroline Loeb s'approprie la parole de Sagan l'indomptable.

Emouvante, drôle, lucide et implacable, Sagan nous parle de son amour absolu pour la littérature, de la fragilité des hommes, de l'importance du désir, de son dédain pour l'argent, de sa passion pour le jeu et de la mort en embuscade.



Accompagnée par Alex Lutz qui la met en scène avec délicatesse, Caroline Loeb évoque cette passionnée de la vie, toujours sur le fil du rasoir.

D'après « Je ne renie rien » de Françoise Sagan.

Tarif : 15 € (tarif réduit 12 €).  
Billetterie en vente à l'accueil de la mairie de Couzon, sur [billetweb.com](http://billetweb.com) et sur place le soir de la représentation.

CULTURE ET MEDIATHEQUE

TROIS SPECTACLES VOUS ATTENDENT POUR FÊTER NOËL !



• « **Panique chez les Minus** », le 3 décembre à 17h15 à la salle des fêtes. Spectacle gratuit pour les enfants à partir de 5 ans (5 € pour les adultes). **Réservation à l'accueil de la Mairie.**

A la croisée des chemins entre Guignol et C'est pas sorcier, embarquez pour une histoire drôle et rocambolesque.

• « **Le voyage d'Ulysse** », le 7 décembre à 19h à la salle Médiaplus. Spectacle gratuit à partir de 6 ans par la Cie du Vieux Singe  
Le voyage d'Ulysse, c'est le récit d'un homme amené à découvrir sa mesure et définir son humanité.

• « **Le sapin et la fée** », le 8 décembre à 15h30, conte Kamishibai pour petites oreilles entre 20 mois et

6 ans, à la salle Médiaplus. Spectacle gratuit organisé avec le soutien de la Bibliothèque Municipale de Lyon.

Qui se cache dans cette jolie boîte ? Est-ce une fée, une chanson, une histoire... Peut-être bien tout ça à la fois.



**Réservation conseillée à la Médiathèque pour ces 2 spectacles. Plus d'info sur [www.reseau-rebond.fr/collonges](http://www.reseau-rebond.fr/collonges)**

**Pass sanitaire et masque obligatoire pour les plus de 11 ans pour quelque événement que ce soit.**

CULTURE

LES ÉVÈNEMENTS DE VOTRE MÉDIATHÈQUE

• Viens fêter **Halloween le 29 octobre** à partir de 16h (sur réservation préalable). Pour fêter cette soirée « monstrueuse », tu pourras trouver : un atelier créatif jeunesse (de 16h à 18h), un buffet sur le thème de Harry Potter (de 18h à 20h) et enfin une soirée jeux spéciale Halloween pour tous (20h à 22h). En partenariat avec "L'Odyssée des Coccinelles".

• **Projection du film « Le sel de la Terre » le 9 novembre à 20h30** (sur réservation préalable). Pour un public ados et adultes, dans le cadre du mois du film documentaire.



• **Atelier dédicace avec Antoine Guiloppé**, auteur illustrateur jeunesse le 17 novembre de 10h à 12h, dans le cadre du festival du livre jeunesse d'Ecully. Sur inscription.

• **Exposition de planches originales du Kamishibai « Chante moi les saisons »** de Barbara Martinez du 23 novembre au 23 décembre, en partenariat avec la Bibliothèque Municipale de Lyon.

**LE RÉSEAU REBOND ACCUEILLE FLORIAN PIGÉ, AUTEUR ILLUSTRATEUR LYONNAIS EN RÉSIDENCE DU 14 SEPTEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 2021.**

Le réseau des bibliothèques ReBOND organise pour la première fois une résidence d'artiste avec Florian Pigé, auteur illustrateur lyonnais. Celle-ci a 4 objectifs principaux :

- Vous proposer un projet innovant
- Organiser, dans les 8 communes partenaires (Champagne, Collonges, Dardilly, Ecully, Limonest, Lissieu, Saint Cyr et Saint Didier), une offre d'ateliers à destination d'un public jeunesse et intergénérationnel
- Soutenir et mettre en lumière le travail de création d'un auteur illustrateur lyonnais
- Réaliser une fresque géante, reliant les 8 communes, à l'image du réseau ReBOND.

... et c'est avec vous que cette réalisation sera faite, « à mille mains » !

Cette fresque géante qui voyagera ensuite dans chacune des communes concernées

aura pour thème « la jungle ». Florian Pigé accompagnera petits et grands dans la création de textures, du dessin des éléments, de leur découpage... afin de parvenir



à un magnifique travail collectif immense. Ateliers gratuits sur inscription dans la bibliothèque organisatrice de la séance. L'atelier de Collonges aura lieu le **22 octobre de 17h à 19h**. Venez nombreux et en famille ! Plus d'informations sur <https://reseau-rebond.fr>



# ATELIERS NUMÉRIQUES ET PERMANENCES D'AIDE AUX DÉMARCHES EN LIGNE POUR LES ADULTES À LA MÉDIATHÈQUE

Des **ateliers informatiques individuels** sont dispensés, avec un médiateur numérique, tous les jeudis après-midi, sur réservation préalable. Ils peuvent concerner : **l'aide aux démarches ou la prise en main d'un support** (ordinateur, tablette, smartphone).

**Du 21 octobre au 16 décembre, une session d'ateliers d'informatique collectifs** sera proposée les jeudis après-midi de 13h30 à 15h. Au programme : prise en main de l'ordinateur, découverte de Windows, initiation à l'usage d'internet, boîte de courrier électronique et traitement de texte.



Plus de renseignements et inscription à la Médiathèque. Tél. : 04 26 01 92 55

### SPORT

## RÉFECTION DES COURTS DE TENNIS

Le Tennis Club de Collonges, fort de ses 300 adhérents, a bénéficié d'une réfection sur les 2 courts de tennis extérieurs. Une dégradation importante des grillages était constatée avec des potentielles blessures pour les joueurs. Ainsi, pour un montant de 14 000 €, les grillages ont été intégralement changés par la commune et la hauteur des fonds de courts a été augmentée à 3,50 m évitant des pertes de balles de tennis aux alentours et dans le voisinage proche.



### SPORT

## LES TROPHÉES DU SPORT DE COLLONGES LE 15 OCTOBRE

Ouvert à tous les Collongeards, cet événement permet de mettre en avant les 11 associations sportives au travers des bénévoles, des dirigeants, des professeurs et des sportifs et de se retrouver autour d'un moment convivial.

A l'issue de la présentation des associations, la municipalité remettra un trophée à 3 sportifs collongeards qui ont brillé par leurs résultats cette année. Ces derniers vous seront dévoilés dans le prochain « *Collonges et Vous* ».

### SPORT

## EN BREF

Bravo au Football Club Saint-Cyr / Collonges qui a été demi-finaliste de la Coupe du Rhône cette année ! Félicitations à Bernard Volle du Ski Nautique Club de Collonges (SNCC), qui, après les épreuves en Italie en septembre dernier, est champion d'Europe en épreuve de figures ! Bravo également à Romane Ferreri pour son titre de championne de France Wakeboard dans la catégorie 9 ans, cette récompense étant l'illustration de l'implication des jeunes adhérents !

### PARTICIPEZ À LA RESTAURATION DE LA ROUE À AUGETS DE NOTRE DAME DU GRAND PORT ET REDUISEZ VOS IMPÔTS !

Soutenue par la Municipalité et sélectionnée par la Fondation du Patrimoine, l'association au Fil des Mémoires souhaite restaurer la roue à augets de Notre Dame du Grand Port. L'eau n'a pas toujours été cette chose banale que l'on obtient en tournant un simple robinet ou pire en tirant une chasse. La roue à augets constitue un bel exemple de ce que l'homme a dû réaliser pour approvisionner le précieux liquide. Unique dans les Monts d'Or, cette petite installation constituera après sa restauration un lieu exceptionnel pour les écoliers et les amoureux du patrimoine.

Entreprise ou particulier, votre don peut permettre de bénéficier d'une réduction d'impôts.

Par Internet : [www.fondation-patrimoine.org/les-projets/grande-roue-a-augets-a-collonges-au-mont-dor](http://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/grande-roue-a-augets-a-collonges-au-mont-dor)





Photo de l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

## PAROLE DE LA MAJORITÉ

### LISTE COLLONGES D'ABORD

Démocratie participative :

Vous trouverez dans ce numéro un encart sur ce que vous aimeriez lire dans votre magazine municipal. Nous comptons sur vous pour l'améliorer.

La Métropole de son côté nous interroge sur plusieurs sujets :

- La ZFE (Zone à Faible Emission) qui va interdire à la circulation les véhicules les plus polluants.
- L'extension du métro à travers 4 propositions. La circulation est de plus en plus problématique, voire insupportable à certaines heures.
- La modification N° 3 du PLUH, au travers

d'une enquête publique d'ici quelques semaines.

Pour répondre, vous retrouverez toutes ces adresses sur notre site et la page Facebook de la Mairie. Participez, faites connaître votre avis !

En ce qui concerne l'élaboration de la charte architecturale et paysagère pour encadrer les constructions dans notre commune, nous avons fait appel bien sûr à des élus de la minorité mais aussi à la société civile au travers de plusieurs personnes connaissant bien le patrimoine communal.

Nous allons également pouvoir relancer les réunions des comités de quartier qui sont un relai important entre les habitants et la municipalité.

Mais la démocratie locale n'est pas qu'une question d'adultes : à l'heure où vous lirez ces lignes, les enfants de Collonges auront désigné leurs représentants au sein du CME : nous leur souhaitons un bon début de mandat, aussi riches que le nôtre, dans le lancement de leurs projets.

Vous aurez l'occasion de les rencontrer prochainement...

**Alain Germain, Jacques Cartier, Arlette Baillot, Eric Madigou, Valérie Katzman, Nicolas Delaplace, Géraldine Lefrêne, Benoît Van Hille, Anne-Marie Graffin, Jean-Michel Bernard, Christian Aussenac, Claudine Imbert, Véronique Ligney, Frédéric Vial, Stéphane Leroux, Valérie Gardette, Vivienne Moutamalle, Christophe Charvet, Anne Selles, Thibault Valon, Florence Deschodt, Maud Gayet.**

## PAROLE DE LA MINORITÉ

### LISTE COLLONGES AVENIR

Chers Collongeard.e.s, devant les défis urbanistiques lourds de conséquences nous avons depuis les élections tout fait pour aider la Majorité dans sa démarche. Nous avons tenté par tous les moyens de participer aux prises de décision en apportant notre réflexion, notre expertise professionnelle. Nous avons voulu nous rendre utiles pour notre commune, nous constatons que nous avons échoué. Échoué même jusqu'au dernier Conseil où là

nous avons atteint des sommets d'incohérence... lorsque Le Maire et son adjoint à la voirie et déplacement ont demandé de voter la **Délégation à la Métropole** de la gestion de partage en libre service des trottinettes, cycles... sous prétexte d'un cadre juridique absent, d'ailleurs inexact depuis la Loi LOM du 24.12.19. Que s'est-il passé pour que Notre Maire veuille déléguer pour abandonner cette gestion ? Alors que dans le même temps il signe

avec 44 autres une tribune « **Et si on arrêta tout** » fustigeant la gouvernance de la Métropole en déclarant : « **A vouloir laminer les communes, à vouloir déposer les élus Municipaux de tout moyen d'action les seuls au contact de leurs habitants** » Mais monsieur Le Maire il fallait voter **NON. Seule l'Opposition l'a fait.**

**Patrick Joubert, Dominique Boyer-Rivière, Pierre-Marie Lelard, Catherine Arnaud, Jacques Maisse.**

# CARNET D'ÉTAT CIVIL du 23 mars au 17 septembre 2021

## BIENVENUE

Alessio, Giuseppe, Livio Ferrari .....le 9 avril  
Heïlee Cang .....le 12 avril  
Louiza Zidelkhal .....le 13 avril  
Aliyah Ali Bacari .....le 21 avril  
Auguste, Louis Toyer Chevrier.....le 24 avril  
Naël, Gilles Porthal .....le 2 mai  
Khayri, Barhi Ferhat.....le 23 mai  
Jules, Raphaël, Marie Chiquet .....le 26 mai  
Léandre, Stéphane, Marie Colin .....le 27 mai  
Gabriel Kowalski .....le 10 juin  
Hortense, Jeanne, Marie Perdrielle .....le 12 juillet  
Gaspard, Louis Brouillard Masternak .....le 17 septembre

## FÉLICITATIONS

Laurence Bresler et Samuel Bally .....le 15 mai  
Marion Chaustier et Joris Lequevre.....le 5 Juin  
Christine Gendrot et Henri Jean Notaise .....le 11 Juin  
Marie-Ange Rey et Laurent Gieskes .....le 26 Juin  
Patricia Pascal et Raphaël Durbiano .....le 31 juillet  
Nathalie Dubourg et Guillaume Couston.....le 28 août  
Michelle Harkness et  
Alexandre Da Silva .....le 11 septembre

## REGRETS

Marguerite Cot née Pellegrini.....le 30 avril  
Odette Vial née Perrachon.....le 2 mai  
Paul Berber .....le 2 mai  
Mathilde Riboulet née Juquel .....le 13 mai  
Thérèse Dufour née Latour .....le 16 mai  
Renée Leroy née Chauveau .....le 25 mai  
Gustave Haury .....le 28 mai  
Jean-Claude Achard.....le 12 juin  
Thierry Fasson .....le 13 juin  
Marie-Thérèse Cloachard née Lair .....le 17 Juin  
Philippe Charbonnel .....le 19 juin  
Stephan Dessagne.....le 20 juin  
Augustin Jorquera .....le 3 juillet  
Régis Challier .....le 10 juillet  
Joseph Legras .....le 23 juillet  
Ginette Portejoie née Martinon.....le 26 juillet  
Pascal Bousson .....le 27 juillet  
Mariam Kabore .....le 18 août  
René Portalier.....le 12 septembre  
Jeanine Rispal née Vacher.....le 14 septembre  
Jean Gay.....le 17 septembre

## AGENDA d'octobre 2021 à janvier 2022 Sous réserve des mesures sanitaires en vigueur

### OCTOBRE

**Dimanche 24 à partir de 9h**  
**RANDO DANS LES MONTS D'OR**

**Vendredi 29 à partir de 16h**  
**ATELIER HALLOWEEN À LA MÉDIATHÈQUE**

### NOVEMBRE

**Lundi 8 à 19h30 - CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 9 à 20h30 - PROJECTION DU FILM**  
**« LE SEL DE LA TERRE » À LA MÉDIATHÈQUE**

**Jeudi 11 à 10h30 - COMMÉMORATION AU**  
**CIMETIÈRE**

**Vendredi 12 à 20h30 SOIRÉE THÉÂTRE**  
**« FRANCOISE PAR SAGAN » À LA SALLE DES FÊTES**

**Mercredi 17 de 10h à 12h - ATELIER DEDICACE**  
**AVEC L'AUTEUR ILLUSTRATEUR ANTOINE**  
**GUILLOPPÉ À LA MÉDIATHÈQUE**

**Vendredi 19 - SOIRÉE BEAUJOLAIS – COMITÉ**  
**DES FÊTES**

**Du 23 novembre au 23 décembre**  
**EXPOSITION DE PLANCHES ORIGINALES DE**  
**KAMISHIBAÏ « CHANTE MOI LES SAISONS »**  
**DE BARBARA MARTINEZ À LA MÉDIATHÈQUE**

**Samedi 27**  
**MÉMOIRE DE COLLONGES : FILM, EXPOS...**  
**ASSOCIATION AU FIL DES MÉMOIRES**

### DÉCEMBRE

**Mercredi 1<sup>er</sup> de 9h30 à 10h et de 17h à 17h30**  
**BÉBÉS LECTEURS ET CONTES DU MERCREDI**  
**À LA MÉDIATHÈQUE**

### Vendredi 3 à 17h15

**SPECTACLE DE NOËL « PANIQUE CHEZ LES**  
**MYNUS » À LA SALLE DES FÊTES**

**Lundi 6 à 18h - ILLUMINATION DU SAPIN DE LA**  
**COMMUNE ET FEU D'ARTIFICE SUR L'ESPLANADE**  
**DE LA MÉDIATHÈQUE**

**Mardi 7 à 19h - SPECTACLE « LE VOYAGE**  
**D'ULYSSE » À LA SALLE MÉDIAPLUS**

**Mercredi 8 à 15h30**  
**SPECTACLE KAMISHIBAÏ « LE SAPIN ET LA FÉE »**  
**À LA SALLE MÉDIAPLUS**

**Dès l'après midi - ANIMATIONS À TRÈVES**  
**PÂQUES PAR LE COMITÉ DES FÊTES**

**Samedi 11 à 20h30 et dimanche 12 à 17h -**  
**THÉÂTRE « LA GUEULE DE L'EMPLOI » PAR LA**  
**BOULEVARDIÈRE À LA SALLE DES FÊTES**

**Lundi 13 à 19h30 - CONSEIL MUNICIPAL**

**Vendredi 17 à 19h - CONFÉRENCE AU FIL**  
**DES MÉMOIRES A LA SALLE DES FÊTES**

### JANVIER

**Mercredi 5 de 9h30 à 10h et de 17h à 17h30**  
**BÉBÉS LECTEURS ET CONTES DU MERCREDI**  
**A LA MÉDIATHÈQUE**

**Jeudi 6 à partir de 18h**  
**VŒUX DU MAIRE À LA SALLE DES SPORTS**

**Dimanche 9 - LOTO DU SOU DES ÉCOLES**  
**À LA SALLE DES SPORTS**

**A compter du jeudi 13 de 17h à 18h15**  
**2<sup>E</sup> SESSION DES ATELIERS NUMÉRIQUES**  
**JEUNESSE : CINÉ CLAP À LA MÉDIATHÈQUE**

## INFOS PRATIQUES



### MAIRIE

Place de la Mairie  
69660 Collonges-au-Mont-d'Or  
Tél. : 04 78 22 02 12  
Télécopie : 04 78 22 19 83  
mairie@collongesaumontdor.fr

Retrouvez votre commune sur  
Facebook !

### Horaires adaptées période crise sanitaire

Ouverture au public

- Du lundi au vendredi :  
- 8h30-12h
- Mercredi  
- 15h-17h (accueil téléphonique)

### LE SERVICE URBANISME

**Sans rendez-vous,**  
les lundis et vendredis matins,  
de 8h30 à 12h  
**Avec rendez-vous uniquement,**  
- mardi et jeudi après-midi à  
partir de 15h,  
- mercredi matin de 8h30 à 12h

### MÉDIATHÈQUE

Chemin de l'Ecully  
Tél. : 04 26 01 92 55  
• Mardi : 16h30-19h  
• Mercredi : 15h-19h  
• Jeudi : 10h-19h  
• Vendredi : 16h30-19h  
• Samedi : 10h-12h30

### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverture du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h  
Le mercredi de 8h30 à 12h  
et de 14h à 17h  
Le samedi de 9h à 12h  
Tél. : 04 78 22 00 78